

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) tenue  
le 16 décembre 2025, à 19 h en son centre administratif (70, rue  
des Oblats Est),  
sous la vice-présidence de M. Carl Bergeron**

Sont présents (membres ayant droit de vote) :	M. Carl Bergeron Mme Jasmine Bilodeau Mme Marie-Josée Gagné M. Martin Grenier M. Tommy Guillemette Mme Julie Houle <sup>1</sup> M. Fabrice Kohou Mme Maryse Labrecque <sup>2</sup> Mme Clara Lambert M. Carl Leduc Mme Christine Plante Mme Chantal Royer
Sont aussi présents (membres sans droit de vote) :	M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
Postes vacants :	Membre du personnel de soutien Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Est excusée :	Mme Geneviève Wagner, présidente
Visiteur :	Mme Catherine Labelle, protectrice régionale de l'élève pour la région du Massif-et-des-Forêts

**1. Ouverture de la séance, vérification du quorum**

M. Carl Bergeron souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, il déclare la séance ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts**

CA-230-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,  
QUE l'ordre du jour présenté est accepté.

**3. Vérification des suites données et adoption des procès-verbaux de la  
séance ordinaire du 26 août 2025 et de la séance extraordinaire du 21  
octobre 2025.**

CA-231-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,  
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août  
2025 ainsi que de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025 soient acceptés et de  
dispenser le secrétaire général d'en faire la lecture.

**4. Assermentation des nouveaux membres du CA**

<sup>1</sup> Mme Julie Houle remplace M. Serge Gaudet, membre du personnel direction (départ à la retraite) pour la fin de son mandat (juin 2026).

<sup>2</sup> Mme Maryse Labrecque remplace Mme Cynthia De Champlain, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (démission) pour la fin de son mandat (juin 2026).

Les nouveaux membres du CA ont été assermentés avant la séance par la direction générale.

## **5. Signature de documents officiels :**

Mme Anne-Frédérique Karsenti a fait signer deux documents officiels aux nouveaux membres du CA avant la séance :

- la déclaration d'engagement 2025-2026 au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;
- le formulaire de déclaration d'intérêts 2025-2026.

## **6. Demandes verbales de l'assistance (question du public)**

Aucune question n'est adressée au conseil.

## **7. Rapport des comités de travail**

### **7.1. Comité de vérification**

Mme Christine Plante, porte-parole, du comité mentionne :

- qu'une séance du comité s'est tenue le 14 octobre 2025 (voir le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025 portant sur le budget 2025-2026) au cours de laquelle la direction du Service des ressources financières a présenté le budget 2025-2026; les membres du comité ont pu lui poser leurs questions;
- qu'une autre séance s'est tenue le 2 décembre 2025 pour la présentation des états financiers audités 2024-2025 en présence d'une représentante de la firme MNP (voir le point 9.2); le comité a aussi été consulté pour la mise à jour de la *Politique relative à la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction et lignes internes de conduite* (P-21-RM) compte tenu de la nature financière du document. Le comité recommande l'adoption de la mise à jour proposée par le CSS (voir le point 8.6).

### **7.2. Comité de gouvernance et d'éthique**

M. Martin Grenier et Mme Marie-Josée Gagné mentionnent qu'une consultation par courriel a été réalisée dans la semaine du 1<sup>er</sup> décembre concernant la mise à jour de la P-21-RM. Le comité recommande l'adoption de la mise à jour proposée par le CSS (voir le point 8.6).

### **7.3. Comité des ressources humaines**

Il n'y a eu aucune rencontre de ce comité encore.

### **7.4. Comité consultatif de transport des élèves**

M. Tommy Guillemette mentionne qu'une première rencontre s'est tenue le 25 novembre dernier sur la plateforme *Teams* et que plusieurs dossiers y ont été traités.

## **8. Décisions (point nécessitant une résolution)**

### **8.1. Nomination de l'auditeur externe pour l'année 2025-2026**

CONSIDÉRANT l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que

« Pour chaque année financière, le centre de services scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire. Le ministre peut préciser le mandat applicable à l'ensemble des vérificateurs des centres de services scolaires. »;

CONSIDÉRANT qu'un seul cabinet comptable détient l'expertise pour effectuer l'audit des centres de services scolaires en région;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permet à un centre de services scolaire de donner un contrat de gré à gré sous les seuils d'appel d'offre public dont l'ordre est de 121 000 \$ à une entreprise sans passer par un appel d'offre public;

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et lignes internes de conduite* (P-21-RM) permet les contrats de service de gré à gré de l'ordre de 105 000 \$;

CONSIDÉRANT que le contrat de gré à gré accordé à l'auditeur externe s'établit à un montant moindre que les deux seuils énoncés précédemment;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CA-232-25-26

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE le conseil d'administration retienne les services de la firme MNP à titre d'auditeur externe pour l'année scolaire 2025-2026 et de déléguer à la direction générale le soin d'approuver sa rémunération.

## **8.2. Désignation d'un membre du comité d'enquête prévu au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie* (remplacement)**

CONSIDÉRANT la résolution CA-100-22-23 relative à la désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James;

CONSIDÉRANT le poste vacant en raison du décès de M. André Bilodeau survenu le 13 mars 2025;

Les secrétaires généraux de la région se sont chargés de trouver des candidatures pour le remplacement au sein de ce comité et ils recommandent aux membres du CA de désigner M. Alexis Lapierre pour remplacer M. André Bilodeau au comité régional d'enquête;

CA-233-25-26

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

DE DÉSIGNER M. Alexis Lapierre, avocat, pour la durée du mandat de cinq ans à compléter au comité d'enquête régional.

## **8.3. Mise à jour des nominations aux comités obligatoires**

Conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSRN doit instituer trois comités obligatoires auxquels les membres du conseil doivent participer. La répartition des membres des comités (parents, communauté, personnel) a été proposée par la direction générale et approuvée par les membres du conseil;

**ET**

Conformément à l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSRN doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement; et conformément à l'article 2, alinéa 7 du *Règlement sur le transport des élèves*, deux membres du CA du CSSRN doivent siéger au comité consultatif de transport;

CA-234-25-26

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu, QUE la composition des comités en lien avec les articles 188 et 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, ainsi que l'article 2, alinéa 7 du *Règlement sur le transport des élèves*, soit :

- **Comité de gouvernance et d'éthique**

Seront membres du comité de gouvernance et d'éthique un membre parent (Pa), un membre de la communauté (C) et trois membres du personnel (Pe), soit :

- Mme Jasmine Bilodeau (C);
- Mme Marie-Josée Gagné (Pe);
- M. Martin Grenier (Pe);
- M. Carl Leduc (Pa);
- Mme Chantal Royer (Pe);

- **Comité de vérification**

Seront membres du comité de vérification deux membres parents (Pa), un membre de la communauté (C) et deux membres du personnel (Pe), soit :

- M. Carl Bergeron (Pa);
- **Mme Julie Houle** (Pe);
- Mme Christine Plante (Pa);
- **Mme Maryse Labrecque** (C);
- VACANT (Pe);

- **Comité des ressources humaines**

Seront membre du comité des ressources humaines deux membres parents (Pa) et trois membres de la communauté (C), soit :

- M. Tommy Guillemette (C);
- M. Fabrice Kohou (Pa);
- Mme Clara Lambert (C);
- Mme Geneviève Wagner (Pa);
- VACANT (C).

- **Comité consultatif de transport des élèves**

Après consultation séance tenante, seront membres du comité consultatif de transport des élèves, soit :

- M. Tommy Guillemette;
- Mme Chantal Royer.

Il est à noter que des porte-paroles seront nommés dans chaque comité respectif lors de la tenue de la première séance si ce n'est déjà fait.

**8.4. Critères d'inscription 2026-2027**

CONSIDÉRANT l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le document *Critères d'inscription dans les écoles 2026-2027* présenté par la direction des Services éducatifs;

CONSIDÉRANT la consultation de la table de travail des écoles primaires et secondaires (TTEPS), du Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (décembre 2025) et du comité de parents (9 décembre 2025);

CA-235-25-26

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ADOPTER les critères d'inscription des élèves dans les écoles 2026-2027.

### **8.5. Répartition des services éducatifs entre les écoles 2026-2027**

CONSIDÉRANT les articles 193.3, 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la direction des Services éducatifs, du document relatif à la répartition des services éducatifs entre les écoles 2026-2027;

CONSIDÉRANT que ce document fait l'objet d'un travail commun avec les directions d'écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet d'une consultation auprès du comité de parents du CSSRN lors de la séance du 9 décembre 2025;

CA-236-25-26

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'APPROUVER le document relatif à la répartition des services éducatifs entre les écoles 2026-2027.

### **8.6. Mise à jour de la P-21-RM**

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction et lignes internes de conduite* (P-21-RM) devait être mise à jour à la suite de changements aux encadrements légaux et de la mise à jour du *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs* (CA-01) en juin 2025;

CONSIDÉRANT la consultation du comité consultatif de gestion après une présentation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de gestion après une présentation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de vérification après la présentation de la direction du Service des ressources matérielles et le travail fait sur la politique P-21-RM lors de la séance de ce comité le 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après une consultation par courriel dans la semaine du 1<sup>er</sup> décembre 2025 concernant la politique P-21-RM;

CA-237-25-26

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ADOPTER la mise à jour de la politique P-21-RM.

## **9. Orientation, consultation, reddition de comptes et information**

### **9.1. Visite de la protectrice régionale de l'élève – Rapport annuel d'activités 2024-2025**

Mme Catherine Labelle, protectrice régionale de l'élève de la région du Massif-et-des-Forêts, présente son Rapport annuel d'activités 2024-2025 (sur la plateforme *Teams*).

## **9.2. États financiers 2024-2025**

Mme Stéphanie Dupont, directrice du Service des ressources financières, présente les états financiers 2024-2025 selon les dispositions des articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est à noter que le comité de vérification, lors de la séance de travail du 2 décembre 2025, a participé à une présentation résumant les constatations de l'auditeur (par Mme Christine Gauthier représentante de la firme MNP), a reçu les documents en lien avec le rapport financier 2024-2025, a participé à une présentation et questionné certains éléments des états financiers audités présentés par Mme Stéphanie Dupont, direction du Service des ressources financières.

Le comité de vérification a procédé à l'examen des états financiers et se dit satisfait des réponses obtenues. Les membres du conseil d'administration ont également pu examiner les états financiers audités du CSSRN pour l'année financière terminée le 30 juin 2025.

Les membres du conseil d'administration PRENNENT ACTE des états financiers 2024-2025.

## **9.3. Projets de calendriers scolaires 2026-2027**

Conformément aux articles 193 et 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, M. Pierre-Luc Brunet contextualise et présente les deux projets de calendrier scolaire 2026-2027.

Le calendrier officiel sera présenté lors de la séance ordinaire du 24 février 2026.

## **9.4. État de situation au 30 septembre 2025**

M. Pierre-Luc Brunet contextualise et présente l'état de la situation de l'organisation scolaire au 30 septembre 2025.

Le document *Organisation scolaire 2025-2026 (le 14 octobre 2025)* est présenté.

## **9.5. Objectifs et principes de répartition annuelle des revenus 2025-2026**

Conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Anne-Frédérique Karsenti contextualise et présente le document *Objectifs et principes de répartition annuelle des revenus 2025-2026*.

# **10. Informations**

## **10.1. Rapport de la Présidence**

En l'absence de Mme Geneviève Wagner, M. Carl Bergeron mentionne qu'il n'y a rien à ce point de l'ordre du jour.

## **10.2. Rapport de la Direction générale**

Mme Anne-Frédérique Karsenti présente quelques dossiers sur lesquels elle a travaillé dans les dernières semaines.

## **10.3. Rapport du Secrétariat général**

M. Stéphane Morrissette présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

**11. Affaires diverses**

Il n'y a rien à ce point de l'ordre du jour.

**12. Bilan de la rencontre (huis clos statutaire)**

M. Carl Bergeron annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (21 h 21).

CA-238-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit ouvert.

CA-239-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit levé (21 h 25).

**13. Date et lieu des prochaines séances**

La prochaine séance du conseil d'administration :

- séance ordinaire : mardi 24 février 2026 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

**14. Levée de la séance**

CA-240-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 21 h 26.

---

M. Carl Bergeron  
Vice-président

---

Stéphane Morrissette  
Secrétaire général